

Charte de l'adulte accompagnateur

Vous êtes accompagnateur lors d'une sortie ou d'une activité pédagogique.

Cette charte a pour objectif de préciser vos missions aux côtés de l'enseignant.e de la classe.

Ainsi, lorsque vous vous proposez, en tant qu'accompagnateur, vous vous engagez à aider sous la responsabilité exclusive de l'enseignant.e, à assurer la sécurité des élèves et à montrer l'exemple durant le temps de la sortie ou de l'activité.

Assurer la sécurité du groupe :

- J'identifie chaque enfant grâce à la liste que l'enseignant.e m'a transmise.
 - Je suis responsable de mon groupe (et seulement des enfants de mon groupe).
 - Lors de chaque déplacement du groupe, je vérifie le nombre d'enfants. Le groupe doit être complet avant d'effectuer un déplacement. Un élève ou un groupe ne doit jamais être laissé sans adulte accompagnateur.
 - Sauf demande explicite de l'enseignant.e, un élève ne change pas de groupe.
 - Je fais respecter les consignes, le calme, ainsi qu'une tenue correcte des élèves.
 - Si un élève outrepassé les règles, j'en informe l'enseignant.e.
 - Si un élève se blesse, ou ne se sent pas bien, je dois informer l'enseignant.e.
-
- Dans le bus, je m'assure que tous les élèves sont attachés.
 - Dans la rue, je m'assure que le rang reste serré et se déplace correctement.

Montrer l'exemple:

- J'accompagne un groupe d'élèves : mon attitude est la même avec tous les enfants du groupe.
- Mon langage et mon comportement doivent être exemplaires à l'égard de tous les enfants.
- Je ne propose aucun aliment, y compris des friandises, ni à mon enfant, ni aux autres enfants. Il peut y avoir des risques d'allergie alimentaire.
- Je ne fume pas en présence des élèves.
- Je ne consomme pas de substances pouvant altérer ma vigilance et mon jugement.
- En présence du groupe d'élèves, je n'utilise pas mon téléphone portable, sauf en cas d'urgence.
- Je respecte sans les commenter, les consignes ou les décisions de l'enseignant.e.
- J'accepte l'éventualité de ne pas avoir mon enfant dans mon groupe.

Respect de la vie privée, des enfants et des adultes :

- Sauf accord de l'enseignant.e, je ne suis pas autorisé.e à photographier ou à filmer (Respect du droit à l'image article 9 du Code civil). En aucun cas, je ne diffuse par quelques moyens que ce soit les photos et vidéos aux parents ou à d'autres personnes (sms, WhatsApp, réseaux sociaux...).
- Je garde confidentielle, toute information, portée à ma connaissance lors de la sortie ou de l'activité.

Nom et prénom de l'accompagnateur :

Date de la sortie :/..../....

Je m'engage à respecter cette charte.

Signature